

Section d'Aubonne



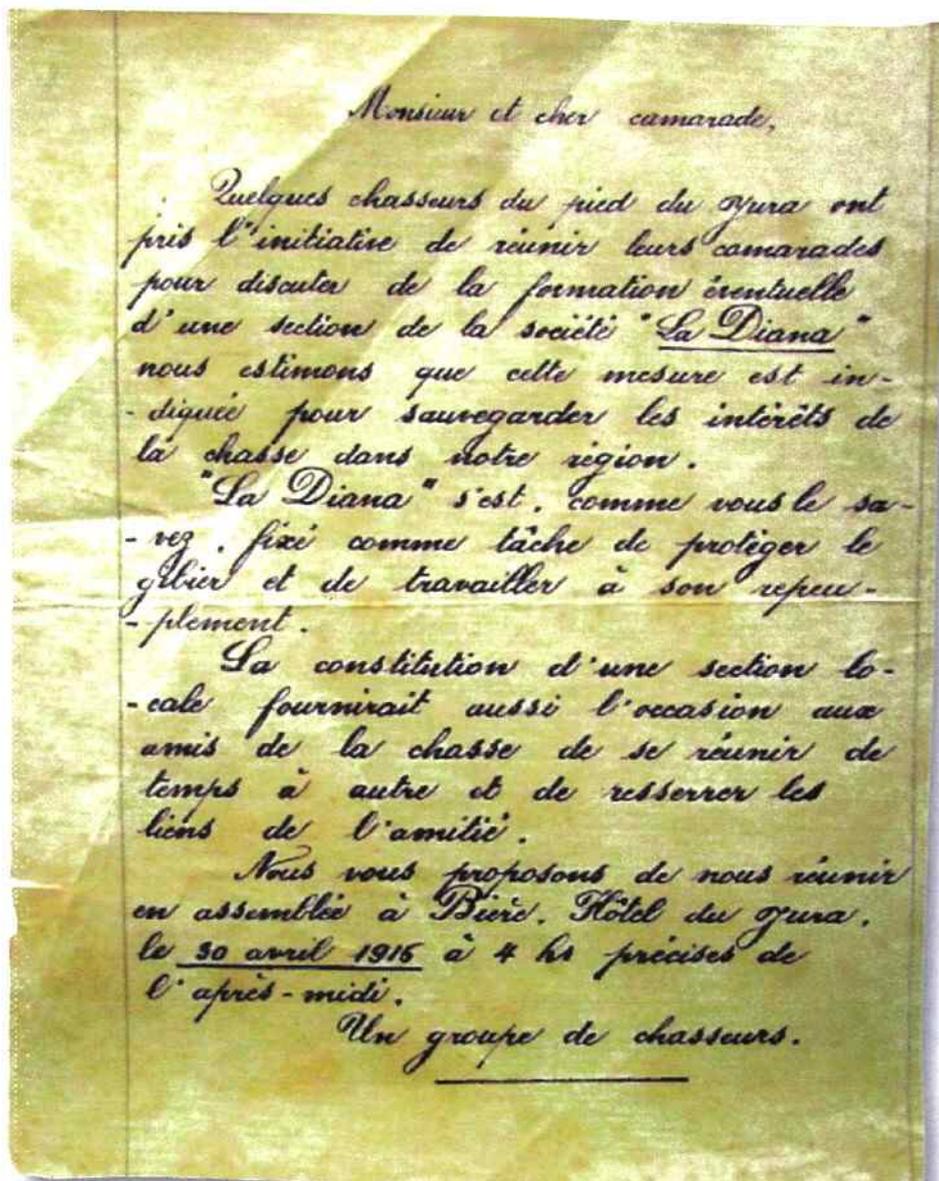
Historique

Retracer en quelques lignes les activités et les événements qui ont ponctué la vie de la section, relève du défi tant l'attrait des faits saillants qui ont fait l'histoire de la société mériteraient d'être relevés dans leur ensemble. Par conséquent, nous nous limiterons aux seuls aspects essentiels et parfois cocasses tirés des archives.

Sur l'initiative de *M. Jean-Jacques de Luze* de Chigny, un groupe de chasseurs se réunit le 30 avril 1916 à Bière, dans le but de créer une section dans le district d'Aubonne.

A cette époque, il n'existait dans la région comprise entre Genève et Cossonay, qu'une seule section: celle de *la Côte*. Tenant ses assises à Morges, Rolle ou Nyon, elle fut jugée comme trop «*excentrée*» pour que cette société suscite un grand intérêt de la part des chasseurs du Pied du Jura qui avaient, à juste titre, quelque peine à s'identifier au sein de cette grande entité.

Une vingtaine de chasseurs répondirent donc à l'appel lancé par l'initiateur, prémices de la fondation de la section qui fût effective par l'adoption des statuts, le 4 juin 1916 sous la dénomination «**Diana - Section du Pied du Jura**».



Document ci-contre

Original du manifeste adressé aux chasseurs de la région sous la plume de *M. J.-J. de Luze*

Composition du premier comité élu lors de la séance constitutive:

- M. Henry de Mestral d'Aubonne, président
- M. Jules Croisier de Bière, trésorier
- M. Henri de la Harpe de Yens, secrétaire

Les buts de la section reprennent dans leur intégralité les objectifs de la société suisse des chasseurs.

Les ressources de la société seront employées en gratification aux agents luttant contre le braconnage et aux frais de repeuplement en gibier.

Les cotisations annuelles se montent à 5.-Fr, la finance d'entrée est fixée à 1.- Fr.

Abordons donc la matière par les thèmes qui, jusque dans les années 1960, gravitent autour des aspects majeurs suivants :

Le repeuplement en gibier

On remarque qu'à chaque assemblée générale, les questions liées au repeuplement (en lièvres notamment) sont récurrentes. Une note de 1923 stipule qu'il n'est plus possible de se procurer du gibier à l'étranger (*conséquences de la guerre 1914-1918*). En outre, les lièvres qui auraient pu provenir de Hongrie sont atteints d'une maladie contagieuse. De ce fait, leur exportation est temporairement interdite.

Toutefois, en 1924, la Diana vaudoise finance l'acquisition de 1'200 lièvres à raison de 40.- Fr. la pièce !

En 1923, il est fait mention d'une proposition faite à la Fédération de constituer deux réserves de chasse par district. Dénommées «à volets», ces réserves devaient, à tour de rôle, rester ouvertes ou fermées à la chasse pour une période de trois ans.

En 1925, le comité déplore la quasi disparition du chevreuil en plaine. *La règle était de rentrer de la chasse bredouille, rapporter un lièvre était l'exception! (dixit le président).*

Le 8 décembre 1929, l'assemblée générale décide *de passer commande de 20 lièvres à 35.- Fr. et 5 couples de perdrix à 45.- Fr., soit 925.- Fr. prélevés sur le montant des amendes revenant aux chasseurs du district d'Aubonne.*

Nous basant sur un document de 1948 émanant de la Préfecture d'Aubonne, nous lisons que les montants disponibles provenant de la caisse de repeuplement gérée par le service de la chasse laissent un avoir net de 1'995.19 Fr pour le district d'Aubonne. A la section ensuite, de faire connaître à l'Etat ses besoins quant aux espèces (*lièvres - perdrix - faisans*) et au nombre de pièces désirées.

Répression du braconnage et conservation du gibier

Au sujet de la répression du braconnage, on observe tout au long de ces années les nombreux efforts que la section fournit pour «*enrayer ce fléau*» et pour stimuler la gendarmerie à se préoccuper de ce problème. En 1917, il est décidé d'imprimer un diplôme pour récompenser les gendarmes ayant dénoncé des infractions de chasse. *Un interné de l'armée française a été sollicité pour établir le projet.*

Prenons deux exemples, celui de 1919 tout d'abord, où des démarches sont prises pour octroyer une prime et un diplôme au gendarme Monachon de St-Prex, auteur de 11 dénonciations de chasse !

En 1926, un diplôme d'honneur et une prime de 20.- Fr sont décernés au gendarme *Favre d'Aubonne, lequel a à son actif, la prise de 11 braconniers pour un montant d'amende de 1'180.- Fr.*

Ces récompenses ne se limitaient pas à la seule Maréchaussée. Cette même année, un rapport est adressé au comité de la section pour gratifier d'une prime de 15.- Fr et de 40.- Fr, deux braves citoyens de Féchy et d'Aubonne *pour avoir sauvé et pris soin d'un nid de perdrix contenant 15 œufs. 11 perdreaux ont pu être relâchés dans le voisinage de leurs parents qui les ont adoptés aussitôt et ce, à la grande joie du comité!*

Au milieu des années 1920, nous relevons plusieurs interventions de la section auprès de la Fédération pour que celle-ci *intervienne énergiquement auprès des préfetures afin que les Préfets n'accordent des permis de tirer les oiseaux nuisibles¹ qu'à des personnes dignes de confiance et non à des premiers venus qui en profitent pour se livrer au braconnage, preuve en est à Morges où en une année, 99 autorisations ont été délivrées à n'importe qui (!).*

¹ Selon la loi vaudoise sur la chasse de 1915, sont considérés comme oiseaux nuisibles outre la corneille noire le geai et la pie: l'aigle royal, le faucon pèlerin, le milan noir, la buse, l'épervier, le grand duc, le grand corbeau, le héron cendré, pour n'en citer que les principaux ...

Concernant ces oiseaux considérés comme «nuisibles», une circulaire a attiré notre attention par la cocasserie de son contenu. Il faut cependant se replonger dans la première moitié du 20^e siècle pour juger de son bien-fondé. En voici un extrait:

En vue de protéger les pigeons-voyageurs employés au service de l'armée, L'Etat Major général allouera aux chasseurs une prime de 2.-Fr pour chaque faucon pèlerin, autour ou épervier tué (...).

En 1922, le comité de la section requiert de la Fédération qu'elle prenne des mesures spéciales à l'encontre des propriétaires de chiens de garde et des chiens-loups. *Bon nombre de ceux-ci (...) causent un tort énorme au gibier. Ils sont donc aussi malfaisants que les renards. On voit des paysans vaquer à leurs occupations des journées entières en compagnie de leurs chiens qui ont le temps de fureter dans les champs (...) occasionnant ainsi de lourdes pertes aux oiseaux nichant à terre.*

Autres soucis cette fois au sujet des gardes-vignes. En 1931, les délégués de la section reçoivent pour mission de faire pression auprès de la Fédération pour obtenir, ***dans l'intérêt des chasseurs, que les garde-vignes soient armés de pistolets ou de fusées et non de fusils, afin qu'ils cessent de s'adonner au braconnage (...).***

Pour terminer ce chapitre, quittons la chronologie des événements pour aborder brièvement le sujet lié à la surveillance de la chasse. Lors de l'assemblée générale de 1924, *il est décidé de désigner parmi les membres de la section, un surveillant par région pour agir contre le braconnage, comme cela se pratique en Suisse allemande. Ces surveillants seront assermentés par le Préfet. Ils deviendront des auxiliaires de la gendarmerie, à titre gratuit bien entendu.* Deux mois après, 10 membres de la section sont nommés par le comité pour officier dans les régions s'étendant de Gimel à Apples.

En 1933, s'inscrivant dans la droite ligne de cette première mesure, *la section appuie fermement et avec une pressante recommandation la requête de la Fédération demandant au Conseil d'Etat la constitution d'un corps de garde-chasse auxiliaires.*

Activités générales de la section

Pour terminer, et sur la base des écrits que nous ont laissés les secrétaires successifs, nous utiliserons le style télégraphique pour livrer à l'attention des lecteurs les principaux faits qui ont ponctué la marche de la section. Les voici:

Une proposition du Conseil d'Etat forte de conséquences est âprement discutée en 1924 au sein des sections et de la Fédération. Finalement, le projet du gouvernement qui consistait à **affirmer la chasse** dans le canton de Vaud est balayé.

Le 13 juillet 1924 est organisée à Aubonne l'assemblée générale de la Diana suisse. *C'était un gros morceau pour une petite section de 20 membres, soulignait le président mais la fortune sourit aux audacieux : ce fut une réussite (...)* Le prix de la carte de fête se montait à 5.- Fr.

Le 21 mars 1926, pour marquer le 10^e anniversaire de la section, un banquet est organisé à l'issue de l'assemblée générale. Il a lieu à l'Hôtel de la Couronne à Aubonne avec pour plat principal *une pièce de sanglier «authentique» (on a vu le pied! relève le secrétaire).*

En 1927 et durant les années suivantes, le comité déplore la démission de plusieurs membres qui ont renoncé à chasser suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la chasse de 1926. Sont notamment mis en cause, la promulgation d'un second permis, la limitation de la durée de la chasse et la cherté des permis².

² L'arrêté du Conseil d'Etat de 1915 fixait les tarifs suivants pour le permis de chasser «sur terre»:

- a) sans chien ou avec un chien 40.- Fr; avec 2 chiens 70.- Fr; avec 3 à 5 chiens, 175.- Fr.
- b) en sus : droit de timbre 1.50 Fr - contribution à la caisse de repeuplement, 10.- Fr.

L'arrêté de 1926 prescrivait les montants suivants:

- a) 1e permis : chasse générale sans chien ou avec un chien 60.- Fr; avec 2 chiens, 105.- Fr.
- b) 2e permis : chasse aux animaux nuisibles et au gibier de passage, 50.- Fr.
- c) droit de timbre 1.50 Fr - contribution à la caisse de repeuplement (?)

En 1946 devait être commémoré la 30^e année d'existence de la section. *Mais le président d'organisation a le toupet de déclarer à l'assemblée préparatoire que le «travail» de sa commission a consisté à ne rien faire, du fait qu'ils n'ont jamais été en mesure de se rencontrer!*

Le 12 août 1956, le 40^e anniversaire est fêté à Bière. A cette occasion, et en présence du Préfet Paul Convers, la section prend congé de son dévoué président, M. Henry de Mestral, membre d'honneur de la Fédération qui resta à la tête de la société durant 40 ans!

En 1977, faisant suite à l'initiative Teuscher qui se proposait de supprimer la chasse dans le canton de Vaud, et à la votation populaire qui s'ensuivit, l'assemblée générale prend connaissance avec une vive satisfaction du résultat du scrutin pour le district d'Aubonne. Ce dernier rejette l'initiative à hauteur de 85.1 % de non, sur une moyenne cantonale de 75.2 %.

Places de tir de Bière et de Longirod

En 1985, grâce à la bienveillante attention du Commandement de la Place d'Armes de Bière des installations de tir pour pigeon et lièvre mécanique sont échafaudées au lieu-dit le Gayroux.

En 1996, le gardiennage installe un stand pour lièvre mobile sur la ligne de tir de Longirod. Il est mis à disposition de la section lors de sa fête annuelle de tir.

En 2000, le projet visant la création de postes de tir sur chamois à 150 m ainsi que pour le pigeon d'argile aboutit par la signature d'une convention entre la Municipalité de Longirod, la Conservation de la faune et la société de tir locale. Les travaux et la mise en service se font en 2001. Le coût de l'opération s'élève à 13'000.- Fr. environ.

Ne désirant pas en rester là, un plan de développement de cette place de tir est étudié dans le but de procurer aux chasseurs de l'Ouest vaudois un site leur permettant de s'entraîner et d'effectuer leurs tirs de chasse obligatoires. Les installations sont alors complétées par un poste de tir sur sanglier mobile et par un nouveau stand pour le lièvre mécanique. En possession des autorisations requises, les travaux se chevauchent sur les années 2007 et 2008. L'inauguration a lieu en grandes pompes le 16 mai 2009.

Les investissements consentis pour cette deuxième étape se montent à 112'000.- Fr.

*Photo prise lors de l'inauguration
des installations le 16 mai 2009
de gauche à droite:*

André Vietti, président, Philippe Chevallaz, vice-président, Denis Benagli, caissier, Patrice Piguët, secrétaire, Eric Chesaux, syndic, Yves Mégroz, président de région, Jean-Louis Grivet, président FSVD et le chien «Ithaque»



Assemblées générales des délégués de la Fédération organisées par la section:

- le 14 juin 1958 à Bière - Prix de la carte de fête 14.- Fr.
- le 21 mai 1966 à Bière - 50^{ème} anniversaire de la section. 89 délégués présents. 163 convives partagent le banquet de midi.
- le 9 avril 2005 à Aubonne, 400 places sont réservées dans le vaste complexe du Chêne pour recevoir les chasseurs vaudois et leurs invités. 260 repas sont servis à cette occasion.

Lors de la préparation de ces assises, la section se dote d'un logo officiel dessiné par le président. Bien que le district d'Aubonne ait disparu depuis lors, les couleurs aubonnoises figureront en bonne place et pour longtemps encore sur notre signe de ralliement.

Note finale: Que nous réserve l'avenir?

Les pessimistes et les fatalistes répondront: advienne que pourra!

Ne conviendrait-il pas mieux d'alléguer que l'avenir doit permettre à nos successeurs de récolter ce que nous aurons eu soin de semer. A nous de le préparer!

*André Vietti, président d'honneur
de la Diana d'Aubonne*

Les présidents de la section:

- | | | |
|----------------------|-----------|----------------------|
| • De Mestral Henri | Aubonne | 1916 - 1956 (40 ans) |
| • Basaglia Ernest | Bière | 1956 - 1971 |
| • Tharin Roland | Lausanne | 1972 - 1979 |
| • Monthoux Roland | Bière | 1980 - 1988 |
| • Delapraz Philippe | Gimel | 1989 - 1990 |
| • Planche René | Begnins | 1991 - 1996 |
| • Carciofo Robert | Le Muids | 1997 - 2005 |
| • Vietti André | Longirod | 2006 - 2011 |
| • Chevallaz Philippe | Montherod | 2012 - ? |